



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/44/241  
18 septembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR  
DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

OPERATION SURVIE AU SOUDAN

Note verbale datée du 15 septembre 1989, adressée au  
Secrétaire général par le Représentant permanent du  
Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée d'une question additionnelle intitulée "Opération Survie au Soudan", en vue de son examen prioritaire en séance plénière.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée, un mémoire explicatif concernant la demande de mon gouvernement est joint à la présente note.

ANNEXE

Mémoire explicatif

L'opération Survie au Soudan a été lancée officiellement à Khartoum au cours de la première semaine d'avril 1989. La priorité a été accordée au transport de secours alimentaires et autres vers toutes les zones où des civils étaient exposés à la famine. Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M. James Grant, a été nommé représentant personnel du Secrétaire général pour l'opération et a pris la tête des efforts visant à mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur du plan d'action pour l'aide d'urgence. Ce plan a été adopté lors d'une réunion de haut niveau organisée conjointement à Khartoum les 8 et 9 mars 1989 par le Gouvernement soudanais et l'Organisation des Nations Unies.

Les Gouvernements soudanais, kényan et ougandais, les organismes des Nations Unies, la Sudan People's Liberation Army/Sudan People's Liberation Movement, le Comité international de la Croix-Rouge, la communauté des donateurs et de nombreuses organisations non gouvernementales ont participé à l'exécution de l'opération Survie au Soudan. Le Gouvernement soudanais a créé un Comité directeur ministériel qui doit servir d'organe de décision, ainsi qu'un comité technique chargé d'examiner les résultats et les problèmes de l'opération et de donner des orientations. Le coût total de l'opération Survie au Soudan, telle qu'elle est envisagée dans le plan d'action, s'élève à près de 133 millions de dollars des Etats-Unis, dont on estime que 77 millions sont disponibles. Toutefois, de nouveaux besoins ont été identifiés au cours du processus d'exécution.

Bien qu'il ait été prévu que l'opération Survie au Soudan s'achèverait le 31 octobre 1989, les activités de secours d'urgence se poursuivront en 1990 afin de permettre aux personnes déplacées de subvenir à leurs besoins. Par conséquent, la deuxième phase sera axée sur la réadaptation, l'accent étant davantage mis sur l'aide non alimentaire afin d'aider à réaliser l'autosuffisance en ce qui concerne la production alimentaire de base et de fournir des services sociaux essentiels aux personnes déplacées. La contribution de la communauté des donateurs sera indispensable au succès du programme de réadaptation.

-----